	W Voyag	ies	
AU DELANNOY	Del	jes annoy	Axel Delawn
SARL Cars Delannoy et Fils au capital de 1 250 000 € - IM 05117. Garantie financière Groupama assurance-Crédit - RCP n°			www.carsdelannoy.com
51170 FISMES (Disponibilité et supplément selon voyage) Tél.: 03 26 02 02 32 contact@carsdelannoy.com	☐ FERE EN TARDENOIS – Ga ☐ LAON- Péage A26 Sortie 13	re SNCF MUIZ	EAU THIERRY – ONS - Gare SNCF ON – Place du Commerce E : (vérifiez la disponibilité) :
CONTRA	AT DE		YAGE
N° DE CONTRAT: DESTINATION: <u>CORSE</u> DATE: 2 AU 9 MAI 2026 DUREE: 8J/7N TYPE DE PRESTATIONS (CIRCU	IT, SEJOUR) : SEJO		IGNE RESERVE A NOS SERVICES
Passager(s): Prénom			
Tél: / Portable			
2 Nom : Prénom. 3 Nom : Prénom. 4 Nom : Prénom. 5 Nom : Prénom.	□ Adulte □ Adulte	□ Enfant □ Enfant □ Enfant □ Enfant	Date de naissance :
TYPE DE CHAMBRE :			
PRODUIT (Cf Affiche du voyage)			
Le prix comprend Transfert aéroport a/r, transfert aéroport/hotel soute	inclus a/r, 7 nuits en formule	tout inclus, Taxes a	éroportuaires, Franchise bagage en
Le prix ne comprend pas Tout élément non mentionné,			
FORMALITES		← Li	gne réservée à nos services
Santé : Aucune Douane : CNI ou Passeport en cours de va	alidité		
ASSURANCES (DOIT ETRE SOUSCRIT 1/ Annulation Essentielle: 2/ Multirisque Confort (appulation + rapet)		TION, VOIR CONI □ ACCEPTEE □ ACCEPTEE	□ REFUSEE
2/ Multirisque Confort (annulation + rapatr3/ Multirisque Sérénité (annulation sans			
Nom de l'assurance : ASSUREVER			
N° du contrat :		← Ligne rés	ervée à nos services



VOS GARANTIES EN SYNTHESE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque "Sérénité"	Multirisque "Confort"	Annulatio "Essentiel
The state of the s	INNULATION DE VOYAGE			
Périls dénommés	 16 000 € / personne et 40 000 € / événement Franchise de 50 € / personne (sauf stipulation contraire) 			
Maladie grave, accident corporel grave ou décès	- 18 000 € / personne et 40 000 € / événement			
→ Franchise	Sans franchise			
Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination Annulation en cas de grève du personnel ou de faillite de la compagnie aérienne Autres causes justifiées	Franchise de 50 € / personne			
Annulation cas imprévu sans justificatifs (plafond de remboursement : 2 500 € / personne)	 Franchise de 20 % de l'indemnité avec un minimum de 150 € / personne 			
	VOL MANQUE			
Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 h	Maxi. 50 % de votre forfait ou 80 % de votre vol sec			
BAGAG	ES ET EFFETS PERSONNELS	M		
Vol, destruction totale ou partielle, perte Franchise uniquement en cas de dommage aux valises	• 2 000 € / personne et 10 000 € / événement • 50 € / valise			
Retard de livraison des bagages > 12 heures	Indemnité forfaitaire de 150 € / personne	100	-	
FRAIS (O'INTERRUPTION DE SEJOUR			
Suite à un retour anticipé Suite à un rapatriement médical	Prorata temporis Valeur du voyage initial			
INDIVIDU	JELLE ACCIDENT DE VOYAGE			
Capital décès ou invalidité permanente	7 500 € maxi. / pers. et 70 000 € maxi. / événement			
RESPONSABILI	TE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER			
Dommages corporels, matériels et immatériels → Franchise	 1 000 000 € maximum / événement 75 € / sinistre 	-		
	RETOUR IMPOSSIBLE			
Frais de prolongation de sêjour ⊶ Franchise d'1 nuit	 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits) 			
ASS	ISTANCE RAPATRIEMENT			
Transport / Rapatriement Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants	Frais reels Billet retour + taxi			
Présence hospitalisation Prolongation de séjour	Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) 80 € / jour (maximum 10 jours)			
Accompagnement des enfants Frais médicaux à l'étranger	 Billet aller-retour 150 000 € / personne 			
Urgences dentaires	 180 € / personne 			
→ Franchise frais médicaux et urgences dentaires Rapatriement du coros	 30 € / personne / événement Frais réels 			
Frais funéraires	• 2 500 € / personne			
	RETOUR ANTICIPE			
En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel	Billet retour + taxi			1
En cas d'attentat survenant à destination ou de sinistre au domicile	Billet retour + taxi			
	ASSISTANCE VOYAGE			
Avance de la caution pénale	• 15 000 € / personne			
Prise en charge des honoraires d'avocat Frais de recherche et de secours en mer et en montagne	 3 000 € / personne 7 500 € / personne 			
Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers	• 1 500 € / personne			
Aide-ménagère au domicile après rapatriement si hospitalisation > 5 jours	* 3 heures			
Mise en relation en cas de sinistre au domicile Hébergement suite à un sinistre au domicile	80 € 50 € / nuit (maximum 2 nuits)			

NOS TARIFS (PRIX PAR PERSONNE)

PRIX UNITAIRE DU VOYAGE	MULTIRISQUE SERENITE	MULTIRISQUE CONFORT	ANNULATION ESSENTIELLE
Jusqu'à 350€	49€	29€	19€
De 351€ à 700€	69€	39€	29€
De 701€ à 1 200€	99€	59€	49€
De 1 201€ à 2 000€	129€	79€	69€
De 2001€ à 4 000€	159€	99€	79€
De 4 001€ à 16 000€	7% du voyage	6% du voyage	4% du voyage

En exclusion:

Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance - La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait - Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif d'alcool - Tout acte intentionnel de l'Assuré pouvant entraîner la garantie du contrat. - Les conséquences de la défaillance de l'organisateur du voyage - Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les attentats sauf stipulation contraire à la garantie - Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité - La pollution, les catastrophes naturelles sauf stipulation contraire à la garantie - Les frais médicaux dans le pays de domicile.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation.
- Sur un même contrat, tous les Assurés doivent avoir souscrit la même formule.
- La « Garantie des prix » doit être souscrite simultanément à la réservation du voyage.

RECAPITULATIF TARIFAIRE			
Tarif Adulte : 1399€ Tarif Enfant : Supplément : Assurances :	Nombre : Total = Nombre : Total = Nombre : Total = Nombre : Total =	Echéancier de Paiement (Paiement en plusieurs fois à partir de 200€ par contr	at)
PRIX TOTAL DU VOYAGE: ACOMPTE A VERSER: 420 € TTC SOLDE A REGLER AVANT LE: 0 MODE DE PAIEMENT: □ C	C	□ Espèces □ Chèques Vacances	
		u client. Elles régissent les ventes de voyages et de séjours effectuées par l'agence Voyage	es
par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception. La B – Toute annulation émanant du client dans le cadre de l'article pi AÉRIEN, SÉJOUR ET TRANSPORT SEC EN AUTOCAR – Jusqu'à plus de 140 jours avant le départ : 30% du montant du voz – Entre 139 et 61 jours avant le départ : 55% du montant du voyage – Entre 60 et 45 jours avant le départ : 55% du montant du voyage – Entre 45 jours et le jour du départ : 100 % du montant du voyage Avec un minimum de 150€ de frais par dossier. Les voyages incluant la billetterie de spectacles et concerts sont no En cas de no-show : lorsque le client ne se présente pas au départ, a voyage (défaut de présentation des documents nécessaires, tels que Aucun remboursement ne sera consenti si, pour quelques motifs qu Mentions légales – Code du Tourisme (R211-3 à R211-11) Les dis	date de réception de cette demande sera celle retenue pour le crécité, entraîne la perception des frais suivants (sauf conditions page e normal de la première prestation aux heures et lie passeport, visa, certificat de vaccination, etc.), le voyage sera te ce soit, le client ne se présente pas au départ, abandonne le vapositions légales des articles R211-3 à R211-11 du Code du te	u de modification émanant du client devra être adressée à l'agence VOYAGES DELANN et calcul des frais visés ci-après. Ins dérogatoires ou particulières, communiquées avant réservation): Leux mentionnés dans sa convocation, ou s'il se trouve dans l'impossibilité de participer au l'aconsidéré comme annulé du fait du client, avec application des frais d'annulation ci-des voyage en cours, ou renonce à des prestations incluses dans le voyage vendu. Lourisme sont consultables intégralement sur le site Légifrance (www.legifrance.gouv.fr).	u ssus.
supplémentaire, dans les cas suivants :	nt départ et, à défaut de solution de remplacement au tarif en v isation d'un circuit ou d'un voyage et que ce nombre n'est pas rée dépasse 6 jours ; ée est de 2 à 6 jours ; is plus de 2 jours.	vigueur, rembourser l'intégralité des sommes versées sans être tenu à une indemnisation as atteint, sous réserve que la société en informe le client au moins :	
Article 19 – FORMALITES Les formalités administratives et sanitaires figurant dans les descri Les clients sont tenus d'être à jour concernant les formalité en vigu non respect des formalités du pays de destination.		nt) s'adressent uniquement aux ressortissants français. re de présenter tous documents justificatifs. La société ne pourra être tenu responsable en	cas de
DATE ET SIGNATURE	Ce docum	nent fait office de facture, conservez une co	pie
Fait le/ à			
Signature du client :	☐ La cartifia avoir été inform	mé(e) accepte les éléments suivants : avant l'inscription des diffi	árant
	contrats d'assurance proposés,	s, de l'intégralité des clauses, des conditions générales de ventes sanitaires, de l'intégralité des détails du produit acheté et m'eng	s, de
Signature de l'agence :			
Voyages Delanno Groupes & Individuel			

L'Assuré doit être domicilié en France, dans l'un des pays membres de l'Union Européenne, au Royaume Uni, en Suisse, Norvège, Monaco,

Andorre, Liechtenstein, San Marin ou à Gibraltar.